

Vœu présenté au CA du jeudi 10 février 2002 du collège le Moulin à Vent à Thorigny sur Marne (77400).

Les représentants des personnels enseignants du collège, tiennent à revenir sur leur vote concernant la proposition de répartition de la DHG 2022 et à porter à la connaissance de la communauté éducative et de la DSDEN leurs inquiétudes et leurs demandes quant à la phase d'ajustement des DHG en fin d'année scolaire.

La répartition présentée par Madame METTOUT, principale du collège est cohérente et concertée avec les équipes pédagogiques mais cette dotation s'avère insuffisante et ne permet pas ni d'avoir des conditions d'études satisfaisantes pour les élèves ni d'alléger la charge de travail des personnels qui n'a fait que croître avec notamment le recours systématiques aux heures supplémentaires (environ 10% de la DHG cette année).

La qualité du service ne peut que se dégrader dans ces conditions.

Nous sommes inquiets des effectifs trop conséquents en 6ème. En effet, les effectifs de sixième annoncés (plus de 28 par classe prévus à l'heure à laquelle nous écrivons ce vœu) sont trop proches des capacités maximales d'accueil de nos salles et ne pourront, déjà en l'état, pas permettre un enseignement de qualité au plus près des difficultés des élèves, élèves qui auront dû traverser plus de 2 ans de crise sanitaire.

De fait, l'arrivée de quelques élèves en plus nous imposerait l'ouverture d'une nouvelle classe de 6ème. Il est inconcevable que cette éventuelle ouverture se fasse à moyens constants, sous peine de priver l'ensemble des élèves des heures d'accompagnement personnalisé auxquels ils ont droit ou de projets menés par les équipes enseignantes.

Les représentants du personnel éducatif s'inquiètent donc de la dotation horaire globale attribuée au collège demande un supplément de dotation permettant l'ouverture d'une classe supplémentaire de sixième, soit 28h, afin d'accueillir les élèves de ce niveau dans des conditions satisfaisantes et rendues d'autant plus nécessaires après les deux années écoulées.

Ce contre-projet exige des moyens afin d'assurer l'enseignement de service public de qualité attendu par les parents d'élèves et leurs enfants. Le choix autocratique du rectorat couplé au renforcement de l'autonomie des établissements ne nous permet que d'accepter de telles dotations. Nous refusons ce cadre. Défendre le service public d'éducation est, plus que jamais, une impérieuse nécessité. Les politiques publiques de ces dernières années affaiblissent l'École publique. Le privé en profite fortement, y compris dans le second degré et surtout dans notre district 5 de Lagny sur Marne. Ceci est inadmissible !

Les représentants des personnels enseignants du collège et les parents d'élèves élus .